



RENCONTRES MONTAGNES & SCIENCES

10^{ème} édition

Règlement 2023/2024

info@montagnes-sciences.fr

www.montagnes-sciences.fr



Article 1 - DEFINITION

L'association à but non lucratif « Montagnes et Sciences » organise les RENCONTRES MONTAGNES & SCIENCES, en collaboration avec la Ville de Grenoble, le CNRS, l'Université Grenoble Alpes, le Parc National des Écrins, le Parc national de la Vanoise, le Campus UGA Valence Drôme-Ardèche, Astu'Sciences, ENS de Lyon, Alpes Magazine, Montanea, le GRAC...

Ces rencontres ont pour objet d'encourager et promouvoir les métiers scientifiques, entendus au sens large, au travers de films présentant des enjeux scientifiques dans des milieux extrêmes, en particulier la montagne.

Les projections sont destinées au grand public et aux scolaires. Les films sont présentés en présence des réalisateurs et/ou des scientifiques concernés, à un très large auditoire (près de 9000 participants en 2022).

Afin d'aller à la rencontre du public, une tournée est organisée au départ de Grenoble, dans différentes villes de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. La 10^{ème} édition se déroulera de novembre 2023 à mars 2024, à Grenoble, Le Bourg d'Oisans, Valence, Clermont-Ferrand, Lyon, Chambéry, Modane, L'Argentière-la-Bessée et possiblement de nouvelles destinations (liste non exhaustive). Ces projections, co-organisées par l'Association Montagnes et Sciences et les acteurs locaux, peuvent connaître des ajustements de programmation afin de s'adapter aux enjeux scientifiques des différents territoires d'accueil.

L'appel à films est ouvert aux réalisateurs professionnels et amateurs, scientifiques ou non. Les films sélectionnés sont soumis au vote du public, pour l'obtention de prix remis lors des RENCONTRES MONTAGNES & SCIENCES à Grenoble.

Article 2 – THEMES ET FORMATS

Les RENCONTRES MONTAGNES & SCIENCES sont « *le festival du film d'aventure scientifique* ». La programmation doit illustrer l'aventure scientifique et humaine vécue sur le terrain, en milieux montagnards et/ou extrêmes de tous horizons.

Toutes les thématiques scientifiques et techniques sont acceptées.

Les formats courts (de 5 à 30 minutes) conviennent particulièrement aux projections dédiées aux scolaires, tandis que les formats moyens (jusqu'à 52 minutes max, exceptionnellement 90 minutes) sont réservés aux séances grand public. Ce fléchage a priori n'interdit pas l'usage de divers formats au sein de chacune des séances.

Nous encourageons fortement à ce que les films en langue étrangère soient à minima sous-titrés en français.

Article 3 : PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS

Deux compétitions sont organisées dans le cadre des RENCONTRES MONTAGNES & SCIENCES de Grenoble. La sélection des films aux RENCONTRES MONTAGNES & SCIENCES entraîne automatiquement leur participation aux compétitions. La participation à cette compétition est gratuite. Sur la base de leur format et de leurs contenus, les programmeurs déterminent lesquels des films sélectionnés et programmés, participent à l'une ou à l'autre des deux compétitions :

- Compétition auprès du public scolaire
- Compétition auprès du grand public

ARTICLE 4 : PRIX ET REMISE DES PRIX

Les Rencontres Montagnes & Sciences remettent deux prix, attribués aux réalisateurs des films, grâce aux votes du public :

- Prix Jeunesse du Film d'Aventure Scientifique : vote des scolaires
- Grand Prix du Film d'Aventure Scientifique : vote du grand public

Tous deux sont dotés en matériel *out door*, pour une valeur d'environ 500€ chacun. Ils seront remis aux réalisateurs – ou à défaut à leurs représentants -, en séance, à la fin des RENCONTRES MONTAGNES & SCIENCES de Grenoble.

L'obtention ou non d'un prix, n'a aucune incidence sur la prise en charge prévue par ailleurs par l'organisation, des représentants des films lors de leur projection (voir article 10).

Les réalisateurs et producteurs primés acceptent de laisser une copie de leur film à l'Association Montagnes & Sciences pour les archives des Rencontres Montagnes & Sciences.

Les réalisateurs et producteurs des films lauréats s'engagent à mentionner, sur tout support de communication relatif au film, le prix remporté et le festival RENCONTRES MONTAGNES & SCIENCES 2023.

Article 5 – INSCRIPTIONS

Les films doivent parvenir aux organisateurs d'ici le 15 juin 2023. L'organisation se réserve la possibilité de recevoir des films jusqu'au 31 août 2023 (au cas par cas).

L'inscription doit se faire prioritairement sur les plateformes en ligne :

<https://filmfreeway.com/MountainsAndSciences>

<https://www.shortfilmdepot.com>

Solution alternative de soumission (impliquant des frais de dossier de 5 € par soumissionnaire, à régler par chèque à l'ordre de l'association Montagnes et Sciences) :

- par courrier à : Olivier Alexandre, 17 Avenue du Vercors, 38240 Meylan ;

- par mail à : info@montagnes-sciences.fr

L'inscription comporte les éléments suivants, complétés sur la fiche d'inscription jointe au présent règlement :

- Le titre du film, sa durée (estimée ou définitive), son format
- le nom et prénom du réalisateur, ses adresses, contact mail et téléphone
- le nom de la (des) société(s) de production s'il y a lieu, avec contact mail et téléphone
- un synopsis en 10 lignes maximum, la/les thématique-s couvert-e-s
- le lieu, la date, la signature de la personne soumettant le film
- la demande de retour du film à l'expéditeur, dans le cas d'un DVD ou d'une clé USB (fournir une enveloppe préaffranchie le cas échéant)
- un visuel haute résolution illustrant le film, au format 16/9 ou A4
- au choix, un lien de visualisation ou de téléchargement du film, un DVD/BlueRay

En cas de sélection du film dans la programmation des RENCONTRES MONTAGNES & SCIENCES, le film sera diffusé dans l'ensemble de la tournée du festival (liste non exhaustive dans l'article 1).

4 photos du film et une photo du réalisateur/protagoniste seront envoyées par le candidat auprès de l'association pour la communication de l'événement (même adresse mail).

Les auteurs, producteurs et/ou réalisateurs, peuvent proposer plusieurs œuvres au comité d'organisation.

Article 6 – SELECTION ET PROGRAMMATION

L'admission des œuvres dans la programmation relève de la seule compétence du comité d'organisation du festival. Celui-ci est composé de chercheurs, de réalisateurs et de professionnels de la communication. La programmation est construite à partir d'une sélection des films, au regard des éléments décrits à l'article 2.

Le comité d'organisation du festival confirmera par courriel la sélection des films retenus pour les projections, au plus tard, le 15 septembre 2023.

ARTICLE 7 – COMPOSITION DES JURYS ET DÉLIBÉRATION

En raison de sa forte affluence, c'est le public des RENCONTRES MONTAGNES & SCIENCES qui constitue le jury des films (3000 à 5000 personnes).

Le jury du Prix Jeunesse du Film d'Aventure Scientifique est composé des classes présentes lors de la projection scolaire à Grenoble, ainsi que de leurs encadrants (3000 personnes).

Le jury du Grand Prix du Public du Film d'Aventure Scientifique est composé du public présent lors de la projection tout public à Grenoble.

Un même film pourra recevoir les deux prix s'il est projeté lors des deux séances.

Le Comité de programmation s'autorise à mettre en avant un film qui n'aurait pas reçu de prix et dont il considère présenter des qualités particulières : il décerne une « mention spéciale du Comité de programmation », sans dotation.

Les décisions des deux jurys sont définitives et sans appel, laissées à leur entière discrétion. Aucune réclamation ne sera admise.

Article 8 – RENCONTRES AVEC LE PUBLIC

Le(s) réalisateur(s) des films sélectionnés sont invités au lancement du festival à Grenoble.

Pour les besoins de l'animation des projections dans le cadre de la tournée, le comité d'organisation privilégie les interventions scientifiques locales, et peut faire appel aux réalisateurs et/ou les protagonistes. Un animateur prendra le cas échéant contact, avant l'événement, avec le(s) réalisateurs et/ou les protagonistes.

Dans le cadre de la communication autour de l'événement, l'association est susceptible de proposer des rencontres presse aux réalisateurs et scientifiques.

Article 9 – CONDITIONS D'ENTRÉE

Les RENCONTRES MONTAGNES & SCIENCES sont gratuites pour les scolaires et les étudiants ; elles sont payantes pour le reste du public. Le tarif, compris dans une fourchette, est laissé au choix du spectateur (prix conseillé : 8€). Les montants minimum et maximum de la fourchette sont fixés par le conseil d'administration à l'approche de l'événement, et peuvent varier d'une ville à l'autre de la tournée suivant l'organisation locale.

Article 10 – SOUTIEN À LA RÉALISATION

Les RENCONTRES MONTAGNES & SCIENCES portent un engagement de soutien et d'animation à la création audiovisuelle autour des travaux scientifiques. Trois dispositifs sont en place pour cela :

1/ l'organisation de rencontres entre scientifiques, journalistes, réalisateurs, et producteurs à la recherche de sujets de documentaires ;

2/ un partenariat avec le Fond d'Aide au Cinéma de Montagne (FODACIM) pour un apport financier annuel de 500 € net à un projet de film lauréat ;

3/ une rémunération forfaitaire à minima, versée aux réalisateurs des films programmés par le festival pour l'ensemble des déclinaisons, hors frais de déplacements et d'hébergement (cf. article 11) :

- 300 € net pour les films de 5 à 20 mn (format télé 12')
- 500 € net pour les films de 20 à 40 mn (format télé 26')
- 700 € net pour les films de plus de 40 mn (formats télé de 52' ou plus)

Le règlement se fait uniquement sur facture TTC (avec numéro de SIRET) ou sur note d'auteur.

Article 11 – PRISE EN CHARGE

Les RENCONTRES MONTAGNES & SCIENCES assurent la prise en charge des frais de transports, d'hébergement et de bouche des réalisateurs et/ou protagonistes présentant leur film.

Article 12 – COPIE DE DIFFUSION

Afin de permettre une projection au format FullHD 16/9, les supports de diffusion des films sélectionnés devront être compatibles avec les formats suivants :

- Fichiers informatiques (idéalement H264 1920x1080)
- Disques Blu-Ray

Article 13 – FRAIS D’ENVOI

Les frais d’envoi des films sont à la charge des participants. Il en est de même des frais de retour éventuels (cf. article 3).

Article 14 – RESPONSABILITES

Les participants devront assurer leur film pour l’envoi et l’utilisation faite dans le cadre des RENCONTRES MONTAGNES & SCIENCES, l’organisation déclinant toute responsabilité en cas de perte ou de dommage.

Les réalisateurs se seront assurés d’avoir les droits de diffusion des œuvres, notamment musicales, employées dans les films documentaires soumis et présentés.

Article 15 – DROIT À L’IMAGE

Pendant le festival, toutes les images (films, vidéos, photos) et enregistrements sonores seront pris sur le principe du consentement tacite des personnes présentes, et pourront être utilisées à des fins de communication par l’association Montagnes et Sciences ainsi que par les différents partenaires des RENCONTRES MONTAGNES & SCIENCES.

Article 16 – DROIT D’USAGE DES ŒUVRES ET DOCUMENTS

Les documents (films, photos, extraits, teasers, bandes originales...) seront conservés par l’organisation. Ils seront utilisés dans le cadre des projections publiques au titre de l’ensemble de la tournée des RENCONTRES MONTAGNES & SCIENCES.

L’association Montagnes et Sciences pourra également proposer la diffusion des documents lors d’une émission spéciale télévisée ou en ligne (streaming web) en monodiffusion live sans replay, contre rémunération supplémentaire et accord explicite des réalisateur(s) et/ou des producteur(s) si le cas se présente.

Toute projection éventuelle à l’initiative de l’association Montagnes et Sciences, en dehors de ces utilisations, fera l’objet d’une demande particulière auprès des réalisateur(s) et producteur(s).

À des fins de promotion de l’événement des extraits (inférieurs à 3 minutes) vidéos, sonores, ou photos pourront être utilisés par l’association Montagnes et Sciences. Dans ce sens, la publication des photos, teaser et extraits de film est considérée comme autorisée et gratuite pour les besoins de l’événement.

Article 17 – ENGAGEMENT

L’inscription des films implique l’acceptation de tous les articles du présent règlement.



RENCONTRES MONTAGNES & SCIENCES

10^{ème} édition

Fiche d'inscription – 2023/2024

Bienvenue aux RENCONTRES MONTAGNES & SCIENCES. Nous sommes très heureux de vous compter parmi nous dans cette aventure ! Avant de remplir cette fiche et de nous la retourner, assurez-vous d'avoir bien pris connaissance du règlement. Nous vous rappelons que les films doivent, dans l'idéal, nous parvenir avant le 15 juin 2023 :

- Soit sur les plateformes <https://filmfreeway.com/MountainsAndSciences> ou <https://www.shortfilmdepot.com>
- Soit par lien de téléchargement à l'adresse suivante : info@montagnes-sciences.fr (ATTENTION, FRAIS DE DOSSIER : 5 € par chèque à l'ordre de l'association Montagnes et Sciences)
- Soit par courrier postal adressé à : Olivier ALEXANDRE, 17 Avenue du Vercors, 38 240 MEYLAN (ATTENTION, FRAIS DE DOSSIER : 5 € par chèque à l'ordre de l'association Montagnes et Sciences)

Toute l'équipe des Rencontres reste à votre disposition par mail à info@montagnes-sciences.fr

TITRE DU FILM :

ANNÉE / DURÉE :

THÈMES :

RÉALISATEUR(S) :

ADRESSE :

MAIL :

TÉLÉPHONE :

PRODUCTEUR :

MAIL :

TEL. :

DEMANDE DE RETOUR DU FILM DANS LE CAS D'UN DVD/BLURAY AUX FRAIS DE L'ENVOYEUR (OUI /NON) :

!!! N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE UN SYNOPSIS DE 10 LIGNES MAXIMUM !!!

Je soussigné _____, réalisateur / producteur (rayer la mention inutile), atteste avoir pris connaissance du règlement des RENCONTRES MONTAGNES & SCIENCES et en accepter les termes et conditions. Je confirme par la présente la soumission de l'œuvre décrite ci-dessus à la 10^{ème} édition (2023-2024).

Fait à _____

, le _____

Signature

Association Montagnes et Sciences

4 passage de la Teille
38240 Meylan

info@montagnes-sciences.fr

www.montagnes-sciences.fr

www.facebook.com/montagnesetsciences